

Commune de SILLY SUR NIED

8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

Séance du 25 février 2016 à 19h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

N° de délibération

D2016-02-03

Nombre de conseillers

- En exercice 15
- Présents 11
- Absents exc. 4
- Absents 0
- Votants 15

Date de convocation

19 février 2016

Objet**Vente d'un terrain
communal****Date d'affichage**

7 mars 2016

Etaient présents

M. WOLLJUNG S.	M. POINSIGNON G.	Mme DAUMAIL M.
M. OLEKSIUK N.	Mme LUBNAU D.	Mme CAISSUTTI C.
Mme PIQUEMAL A.	M. GIRARD G.	M. MARTIN M.
M. MULLER J.-M.	M. FALLITO G.	

Etaient excusés :

Mme BOULANGE Rachel	Pouvoir à M. GIRARD Guy
M. MARION Julien	Pouvoir à M. FALLITO Giovanni
Mme MARTIGNON Sonia	Pouvoir à Mme DAUMAIL Martine
Mme PREVOT Nadège	Pouvoir à M. OLEKSIUK Nicolas

Vente d'un terrain communal

Vu le projet d'aménagement de la place du Saule à Silly-sur-Nied et la mise en vente de parcelles communales à construire, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Nicolas WIART souhaite acquérir les parcelles section 14 n° 358 et 359 d'une surface totale de 6,48 ares.

Son prix de vente serait fixé à 12.000 € de l'are, soit 77.760 €, hors viabilisation.

Une participation aux frais de viabilisation du terrain de 3.750 € serait également demandée à l'acheteur.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la vente de cette parcelle et sur le montant de la transaction.

Après délibération :

- 13 conseillers se prononcent pour la vente dans ces conditions,
- Aucun conseiller ne s'abstient,
- 2 conseillers se prononcent contre cette vente.

Le Conseil municipal,

Article 1 : APPROUVE la vente des parcelles section 14 n° 358 et 359 d'une surface totale de 6,48 ares, soit 77.760 €.

Article 2 : APPROUVE la participation aux frais de viabilisation du terrain de 3.750 € demandée à l'acheteur

Commune de SILLY SUR NIED

8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

Article 3 : AUTORISE le Maire à engager toute démarche nécessaire à la vente dudit terrain.

Fait à Silly-sur-Nied, le 25 février 2016

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied



Signature et cachet